

Les cotisations dès 2024

Membres actifs

- Les Sophrologues dès l'obtention de leur diplôme du 1er cycle
- Les Sophrologues Caycédiens Master spécialiste

Cotisation : 180 francs / an

Membres sympathisants

- Les étudiants durant l'étude du 1er cycle
- Les personnes manifestant un intérêt pour la Sophrologie Caycédienne

Cotisation : 50 francs / an

Membres collectifs

- Organismes manifestant un intérêt pour la Sophrologie Caycédienne et souhaitant soutenir Sophrologie Suisse® dans ses buts et ses valeurs.

Cotisation : 300 francs / an

Conditions particulières :

- La facturation s'effectue sur l'année civile, du 1er janvier au 31 décembre
- Toute inscription réalisée avant le 31 juillet est facturée au tarif annuel complet
- Toute inscription à partir du 1er août bénéficie d'une facturation, au prorata fixe de 50 % du tarif annuel (par exemple CHF 90.– pour un tarif annuel de CHF 180.–)
- Toute cotisation est due en fonction de la date d'inscription, même en cas de résiliation en cours d'année